

Fiche « Modalités d'intervention des bénévoles »

I L'intervention des bénévoles Lire et faire

Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Lire et faire lire n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage. Chaque séance de lecture se déroule sur 20 minutes, et le bénévole est responsable du groupe uniquement pendant celle-ci.

II Chartes et conventions

- Deux chartes (Charte des structures éducatives et Charte du lecteur) ont été élaborées dans le cadre du programme. Elles définissent le rôle et les engagements de chacun.
- Il est fort recommandé de signer une convention avec la coordination départementale Lire et faire lire définissant les conditions d'intervention des bénévoles dans votre structure. Il existe une convention pour les structures éducatives qui accueillent et intègrent Lire et faire lire dans leurs activités et une convention pour les écoles.

III Dans les écoles

Lire et faire lire s'adresse aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. Les écoles primaires (privées et publiques) sont donc les structures éducatives dans lesquelles se déroulent la majorité des lectures. Lire et faire lire privilégie le temps péri-scolaire (pause du midi, garderie du soir...) mais certains enseignants proposent également un accueil durant le temps scolaire en accord avec l'Inspection Académique et l'équipe éducative.

IV Dans les autres structures éducatives

L'intervention des bénévoles se déroule dans le contexte que l'équipe pédagogique a choisi. L'accueil peut être fort différent d'un lieu à l'autre et dépend de l'implication des enseignants, bibliothécaires, animateurs ou élus locaux. Les responsables de structures définissent avec les bénévoles et les coordinateurs départementaux de Lire et faire lire les conditions des lectures (horaires, compositions des groupes d'enfants, choix des livres...).

V L'assurance des bénévoles Lire et faire lire

Dans un souci de protection de l'ensemble des retraités bénévoles, l'association Lire et faire lire a souhaité vous apporter la plus grande sérénité en prenant en charge, gratuitement et de façon nationale, l'assurance des intervenants par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue de l'enseignement).

Cette assurance vient en complément des garanties individuelles déjà souscrites par chaque intervenant dans le cadre de son contrat personnel. En cas de dommages causés à un tiers, l'APAC interviendra après l'indemnisation de l'assurance Responsabilité Civile de l'intervenant, déjà souscrite dans le cadre de sa vie privée ou en cas d'exclusion de celle-ci (dans la limite des plafonds APAC).

Les retraités bénévoles intervenant dans le cadre des activités Lire et faire lire sont couverts, sur le temps de l'intervention et du trajet aller-retour :

1 - En responsabilité civile de base

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant aux assurés, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, causés aux tiers au cours ou à l'occasion de l'activité Lire et faire lire. Ainsi sont couverts, les dommages causés par :

- une faute, une imprudence ou une négligence commise par l'assuré mis en cause, si celle-ci ne présente pas un caractère intentionnel - le fait des choses dont les assurés ont la garde (objets, mobilier, matériel).

2 - En dommages corporels consécutifs à un accident

Ex: frais de soins, frais funéraires, frais de premier appareillage, frais de prothèse dentaire, frais de lunettes et lentilles, frais de secours et de recherche, frais d'appareillages prothétiques et orthopédiques existants, frais de transport de l'accompagnateur médicalement indispensable, décès par accident, secours exceptionnels.

3 - En défense et recours

A la suite d'un sinistre garanti, l'APAC prend en charge les frais de procédure et de défense par un avocat. Cette assurance ne prend pas en compte la responsabilité morale des organisateurs (Fédérations de la Ligue de l'enseignement, UDAF et associations) de l'activité Lire et faire lire.

Questions fréquemment posées :

- L'intervenant est-il couvert s'il a un accident de transport sur le trajet ?

- OUI, quel que soit le moyen de transport. Cependant, la garantie "trajet" ne couvre pas le risque Responsabilité Civile découlant d'un véhicule terrestre à moteur. Dans ce cadre, l'intervenant sera couvert pour ses propres dommages corporels, par la garantie individuelle Accident, mais également pour les dommages qu'il causera à autrui dans la limite des plafonds APAC.

- L'intervenant est-il couvert si on lui vole son sac à main ?

- OUI mais uniquement en cas de vol à l'arraché avec dépôt de plainte.

- L'intervenant est-il couvert s'il blesse un enfant ou endommage ses affaires ?

- OUI, s'il se trouve bien dans le cadre de sa mission confiée et définie par Lire et faire lire.

VI Formation des bénévoles

La formation est, dans le contexte des partenariats que nous engageons localement et nationalement, une obligation et une garantie de la qualité de l'action de Lire et faire lire.

Nous mettons à la disposition des bénévoles ces formations afin de les accompagner dans leur mission. Ces stages confortent les bénévoles dans leur intervention auprès des enfants et garantissent la qualité de leurs interventions.

Les formations départementales organisées par les coordinateurs départementaux ont pour thème la lecture à voix haute, la connaissance de la littérature jeunesse, la gestion du groupe et la psychologie de l'enfant.

Des formations nationales sont également organisées. Parmi celles-ci :

- Lire aux tout-petits

Pour développer Lire et faire lire en direction des tout-petits en favorisant le lien intergénérationnel, une convention a été signée avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Afin d'accompagner les lecteurs bénévoles dans les structures Petite enfance, cette formation leur est proposée avec le soutien de la Direction du Livre et de la Lecture.

Le programme de la formation est centré sur la connaissance des structures petite enfance, le

développement des tout-petits, la littérature pour les bébés.

- Lire en centres de loisirs et de vacances

Lire et faire lire a créé l'opération « Sacs de pages » afin de développer la lecture dans les centres de loisirs avec le soutien du Ministère de la santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, de la Direction du Livre et de la Lecture, des éditeurs partenaires.

Le stage « Lire en centre de loisirs » a pour objectif de former les bénévoles de Lire et faire lire à ces lectures dans les centres de loisirs avec ou sans hébergement. Lire et faire lire diffuse, aux départements intéressés par l'opération, des sacs contenant 5 livres sélectionnés selon une thématique annuelle. Le programme de la formation proposée est centré sur la lecture de ces ouvrages, albums jeunesse, premiers romans et documentaires et les animations possibles autour de ces lectures dans le cadre des activités des centres de loisirs.

- Lire dans les quartiers prioritaires

Lire et faire lire a la volonté de développer plus largement l'intervention de ses bénévoles dans les quartiers populaires. Lire et faire lire est partenaire du « Programme de Réussite Educative » de la Politique de la Ville et des « Réseaux Ambition Réussite », dispositif de l'éducation prioritaire du Ministère de l'éducation nationale.

Le stage « Lire dans les quartiers prioritaires » a pour objectif de former les bénévoles de Lire et faire lire à intervenir dans les structures éducatives (petite enfance, écoles, bibliothèques, centres de loisirs..) de ces quartiers. Cette formation leur est proposée avec le soutien de la Fondation Fortis France.

Le programme est centré sur l'interculturel et la connaissance des structures éducatives.